



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

<b>Nom du projet</b>	Plateforme de mutualisation des compétences- La place
<b>Nom du Porteur de projet</b>	Pôle E2s Pays de Vannes
<b>Structure Juridique du Porteur de projet</b>	Association
<b>Nom du GAL</b>	GAL entente du Pays de Vannes

### THEMATIQUES DU PROJET

Faire des territoires ruraux des créateurs de nouvelles formes de services aux publics ( <i>thèmes des projets : maintien / création services de bases à la population, revitalisation des centre-bourgs</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des territoires ouverts ( <i>thèmes des projets : coopération transnationale, interterritoriale</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des vitrines d'une ruralité dynamique et attractive ( <i>thèmes des projets : marketing territorial, valorisation du patrimoine, culture, tourisme</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des moteurs de développement économique ( <i>thèmes des projets : développement économique, commerce et artisanat, numérique</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des espaces d'excellence en matière écologique, agricole et énergétique ( <i>thèmes des projets : patrimoine naturel, transition écologique, agri-écologie, circuit-court</i> )	<input type="checkbox"/>

### ELEMENTS BUDGETAIRES

<b>Montant total du projet</b>	174 900€
<b>Montant FEADER</b>	50 000€
<b>Nom des cofinanceurs</b>	Region Bretagne/EPCI

## INTRODUCTION DU PROJET

Présenter en quelques mots et de manière communicante le projet (ce paragraphe sera utilisé comme sous-titre). (150 mots maximum)

Avec ses 50 adhérents représentant 3 511 équivalents temps plein, le pôle E2S est un réseau qui représente 14% de l'emploi sur le Pays de Vannes. L'ESS rassemble une diversité de taille de structures situées sur l'ensemble du territoire du Pays de Vannes, en milieu urbain comme rural. Le pôle E2S s'est intéressé aux plus petites d'entre elles, situés notamment en milieu rural, constituant un potentiel de développement et de rééquilibrage pour le territoire. Ce projet permettra de les aider à consolider et développer leurs emplois. L'accompagnement dans la mise en lien de ces structures fragiles entre elles et avec les structures « piliers », plus solides, du réseau permettra de les dynamiser et de libérer leur potentiel de création de ressources économiques et humaines pour notre territoire. En effet, lorsque qu'une structure veut développer son activité et que de nouveaux besoins se font sentir, ses ressources limitées ne permettent pas toujours de réaliser les embauches nécessaires et ainsi contribuer au développement de l'emploi sur le territoire. Créer des liens et des mutualisations entre structures aux besoins complémentaires ou similaires en ressources humaines peut permettre de répondre à ces problématiques récurrentes. Communication externe, Ressources humaines, Gestion administrative et financière, Informatique.

Dans les groupements d'employeurs existants, les structures adhérentes partagent les risques et deviennent employeuses des salariés du groupement, ce qui demande à ces structures fragiles de supporter de lourdes responsabilités supplémentaires, coûteuses en temps. Par ailleurs, un nombre minimal d'heures est généralement demandé pour adhérer, ce qui n'est pas adapté aux plus petites structures. Enfin, il n'est pas intéressant d'adhérer pour un besoin ponctuel. Ainsi, le pôle et ses membres ont recherché une solution adaptée et la mise en œuvre d'une nouvelle formule de mutualisation s'est construite progressivement, dans l'optique de :

- Construire un système conçu non seulement comme un accompagnement « de l'extérieur », mais aussi une ressource pour une montée en compétences des équipes en place.

## PRESENTATION RESUMEE DU PROJET

Présenter de manière concise le projet. (300 mots maximum)

Les sujets à évoquer sont entre autres :

- la localisation
- les éléments de contexte (besoin d'action / problématique)
- les objectifs
- les réalisations effectives ou attendues
- le rôle de LEADER dans le projet (financement, accompagnement, mise en réseau, etc.)

La plateforme peut répondre à des besoins ponctuels ou des besoins continus à temps partiel sur les compétences suivantes :

- communication externe,
- modèle économique et plan de développement,
- gestion administrative et financière,
- ressources humaines,
- informatique,
- secrétariat.

La plateforme, constitué d'un salarié et d'un outil numérique, rassemble les fonctions suivantes :

- Analyse des besoins et des ressources
- Mise en lien « offreurs » / « demandeurs »
- Rédaction des conventions et avenant au contrat

Elle offre un cadre très simple, sans création d'une nouvelle structure juridique, pour des réponses rapides et professionnelles.

Une structure demandeuse (structure ESS qui a un besoin dans les domaines cités ci dessus) s'adresse à la plateforme.

La plateforme analyse le besoin et assure la mise en lien avec une ou des structures offeuses à savoir des groupement ESS pratiquant déjà de la mutualisation ou des structures ESS qui disposent de temps salariés disponible.

Selon les volontés de chacun, la plateforme propose soit une convention de prestation ou un prêt de personnel. Dans ce dernier cas, afin d'offrir un cadre juridique sécurisé, la plateforme se charge de rédiger les conventions et l'avenant au contrat de travail du salarié que l'entreprise met à disposition.

Un accord préalable du salarié est obligatoire, avant la signature de l'avenant.

La structure offreuse envoie le salarié chez la structure demandeuse puis édite une facturation dans le cas de la prestation ou facture uniquement le cout salarial dans le cas de prêt de personnel.

Une charte est signée entre la plateforme et la structure offreuse pour garantir l'autonomie par des interventions formatives, permettant une montée en compétences des équipes en place. Une charte est également signée entre la structure demandeuse et la plateforme pour créer les conditions nécessaires d'accueil du salarié mise à disposition ou réalisant une prestation. Enfin, la charte garantie l'utilisation exclusive par des structures relevant de l'ESS principalement associations et coopératives.

Dans le cas où la structure demandeuse a un besoin continu mais pas à temps plein, la plateforme détecte d'autres structures dans le même cas, afin de créer un nouveau poste mutualisé. La plateforme se charge d'accompagner les structures afin de trouver une forme de mutualisation qui convienne au mieux à toutes les parties.

## 2) Un système "gagnant/ gagnant"

La structure DEMANDEUSE :

- accède à des interventions formatives à des tarifs privilégiés,
- accède à du personnel qualifié pour se développer,
- bénéficie d'une mise en lien avec d'autres structures et d'un accompagnement pour la création d'emploi mutualisé,
- bénéficie d'un accompagnement adapté et de démarches simples et souples.

La structure OFFREUSE :

- maintien et développe des compétences des salariés en place,
- offre de la mobilité de manière sécurisée aux salariés,
- propose aux salariés une alternative permettant de maintenir leur contrat de travail.

#### LES SALARIES :

- diversifient leurs expériences,
- enrichissent leurs parcours professionnels ,
- développent leurs expertises,
- maintiennent leur contrat de travail.

#### LE TERRITOIRE:

- soutien des structures par une montée en compétences, notamment des très petites structures,
- préserve et développe l'emploi,
- renforce la coopération entre structures.

Le programme Leader soutient l'investissement dans cet outil innovant : développement de la plateforme "physique" et conception, construction de l'outil web en partenariat avec l'UBS.

Ce poste sera ensuite auto-financé en partie par les cotisations des adhérents à la plateforme.

### **LE CARACTERE EXEMPLAIRE / INNOVANT DU PROJET**

Présenter le caractère innovant / exemplaire du projet. (200 mots maximum)

Pourquoi ce projet représente-t-il une priorité de LEADER dans votre stratégie ?

- Comment le projet a-t-il abordé un défi majeur de votre stratégie (par exemple, changement démographique, problèmes environnementaux, problèmes sociaux) ?
- Comment le projet pourrait-il être transféré à d'autres GAL ?

Le projet constitue une offre de service à destination des structures ESS du territoire qui n'existe à ce jour nulle part et répond à expérimenter de nouvelles formes de mutualisation et d'accompagnement autour de certains métiers en tension. Il répond également à la stratégie du GAL de créer des passerelles urbain/rural pour permettre des partenariats gagnants/gagnants et un meilleur équilibre territorial.  
La méthodologie est transférable.

## PHOTOS / ILLUSTRATIONS DE VOTRE PROJET



Une video de presentation du projet :

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=142&v=TWm8iMRXb1M](https://www.youtube.com/watch?time_continue=142&v=TWm8iMRXb1M)